

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-5-2
Séance du vendredi 25 avril 2008

CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS Deuxième programmation pour 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2008/I-11°/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2008, les dossiers éligibles dans les programmes susvisés en fixant également le budget 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2008 la 2^{ème} programmation en matière de constructions et grosses réparations aux bâtiments communaux et aux édifices cultuels, selon la répartition figurant sur les annexes jointes au rapport et ce, pour un montant de :
 - 213 328 € pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local ;
 - 101 785 € pour les édifices cultuels et les presbytères.
- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur les chapitres ci-après :
 - chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 99695 pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local,
 - chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 99696 pour les édifices cultuels sous maîtrise d'ouvrage communale,

- chapitre 204-20418, fonction 312, enveloppe 99697 pour les édifices culturels, travaux réalisés par les conseils de fabrique, presbytéraux ou consistoires,
- chapitre 204-2042, fonction 312, enveloppe 99698 pour les édifices culturels, travaux réalisés par les associations.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH